

*manuel*

8 janvier 1974

826.8 - MT/dj

Direction des organisations
internationales
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Chili: Protection diplomatique
suisse sur un centre de transit
pour réfugiés

an	HN	11.1	11	11	11
Datum	11/1		24.		24
Visa	1/1		1		1
EPD		11.1.74		11	
Ref.	p.B. 41.20.5				

*elle Kerpel
Tymme. Du menthal*

Monsieur l'Ambassadeur,

En me référant à la correspondance télégraphique échangée au sujet du centre de transit pour réfugiés étrangers expulsés du Chili et auquel j'avais, à la demande instante du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et du Comité national chilien d'aide aux réfugiés, donné la protection diplomatique le 20 octobre 1973, je vous informe que par suite de l'expiration de l'autorisation accordée par les autorités compétentes au fonctionnement de ce centre, j'ai retiré ma protection et enlevé notre drapeau le 3 janvier 1974 à 18 heures.

Cette mesure de protection diplomatique, sui generis, sollicitée par les Nations Unies et le Comité national patronné par les églises catholique, protestantes et orthodoxe du Chili, n'était possible qu'avec l'accord du gouvernement chilien. Limitée d'abord à 10 jours au maximum, notre protection s'est prolongée jusqu'au 3 janvier 1974 grâce à la compréhension des autorités chiliennes qui reconnurent ce faisant que votre Ambassade s'efforçait avec tact et discrétion d'éviter toutes frictions entre les organisateurs du centre et les autorités de police chargées de la surveillance et de l'ordre extérieur. Notre pays a joué un



rôle modeste mais efficace et apprécié à un moment où les tensions consécutives au pronunciamiento du 11 septembre 1973 ont été la cause de plus d'un incident entre les représentants de certains pays - dont la Suède notamment - et le gouvernement chilien.

Je désire relever à cette occasion que notre compatriote M. Fernand Martin, qui fut pendant deux ans un expert de notre coopération technique au Chili, me représenta au centre pendant toute la durée de notre protection et sut avec fermeté et souplesse maintenir la discipline et éviter des complications avec les personnes étrangères au centre.

Près de 300 réfugiés étrangers ont été recueillis dans ce centre après une période de détention au stade national de Santiago ou dans d'autres localités chiliennes. Dans leur majorité, il s'agissait de Boliviens, Brésiliens et Uruguayens qui s'étaient réfugiés au Chili sous le régime de l'Unité populaire et s'étaient souvent associés aux activités des extrémistes chiliens. Ces nationaux avaient quitté leur pays d'origine parce qu'ils étaient recherchés par la police pour activités révolutionnaires telles que menées sédicieuses, terrorisme ou guerrilla.

./.
Pour compléter votre documentation sur cette question, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants :

- Copie de ma lettre du 20 octobre 1973 au représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, lui communiquant mon accord d'octroyer la protection diplomatique au centre en question ;
- Photocopie de la lettre de remerciement que m'adressa le 23 novembre 1973 le Prince Sadruddin Aga Khan, Haut Commissaire pour les réfugiés.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

(Masset)

2 annexes mentionnées

Copie avec annexes à la Direction politique du DPF